CADRE DE RÉPONSE TECHNIQUE : PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

À compléter obligatoirement par le candidat et à joindre à son offre technique

Rappel juridique : En application de l'article 35 de la loi Climat et Résilience et de l'article 58 de la loi AGEC, l'acheteur impose que le mobilier de bureau neuf fourni présente d'excellentes qualités écologiques et intègre des matières recyclées. Les réponses vagues ou publicitaires ne seront pas prises en compte.

VOLET 1 : Intégration de matières recyclées (Objectif réglementaire LOI AGEC)

Pour le mobilier de bureau neuf, le candidat doit justifier du taux de composants issus du recyclage (plastiques, métaux, dérivés) afin de permettre à l'acheteur de comptabiliser ses quotas réglementaires.

1.1. Taux de matières recyclées par ligne de produits

- Complétez le tableau suivant pour les principales références de mobilier neuf proposées au BPU :

Désignation du mobilier neuf	Référence CCTP (paragraphe)	Taux de matière recyclée globale (%)	Nature des matériaux recyclés (ex : piétement acier recyclé à 40%, coque plastique recyclée à 80%)
bureau simple avec retour	3.4		
bureau simple	3.5		
bureau double face à face avec séparation acoustique	3.6		
armoire basse	3.7		
caisson mobile	3.8		
armoire haute	3.9		
siège de bureau	3.10		
table ronde pour bureau	3.11		
chaise pour table ronde de bureau	3.12		

- *Pièce justificative à joindre obligatoirement :* Fiche technique d'éco-conception du fabricant ou attestation d'incorporation de matières recyclées.

VOLET 2 : Durabilité, réparabilité et traçabilité du mobilier neuf

2.1. Disponibilité des pièces détachées et réparabilité

- Indiquez la durée minimale (en années) pendant laquelle le fabricant garantit la **disponibilité des pièces détachées d'usure** (vérins de chaises, roulettes, serrures d'armoires, quincaillerie) à compter de la livraison :

Désignation du mobilier neuf	Référence CCTP (paragraphe)	Durée minimale de disponibilité des pièces détachées d'usure (en années)
bureau simple avec retour	3.4	
bureau simple	3.5	
bureau double face à face avec séparation acoustique	3.6	
armoire basse	3.7	
caisson mobile	3.8	
armoire haute	3.9	
siège de bureau	3.10	
table ronde pour bureau	3.11	
chaise pour table ronde de bureau	3.12	

- Décrivez les modalités pratiques d'accès à ces pièces détachées (ex: plateforme de commande en ligne, délais de livraison des pièces) :
 - *Réponse du candidat :*

2.2. Certifications et éco-labels

- Précisez les labels officiels environnementaux (de type écolabel ou tierce partie) dont bénéficient les gammes de mobilier proposées (ex: *NF Environnement*, *Écolabel Européen*, *Cradle to Cradle*, *Level FEMB*) :
 - *Réponse du candidat :*

- *Pièce justificative à joindre obligatoirement :* Certificats de labellisation en cours de validité.

VOLET 3 : Logistique de livraison et gestion des emballages neufs

3.1. Reprise et valorisation des emballages de livraison

- Le candidat confirme-t-il qu'il procèdera à la **reprise intégrale et immédiate** de tous les emballages neufs (cartons de protection, palettes, films plastiques) après le montage du mobilier dans les locaux ?
 - *Réponse du candidat (Oui / Non) :*

- Précisez les filières de gestion et de valorisation de ces déchets d'emballage (le titulaire devra fournir sous 30 jours le bon de dépôt en centre de tri agréé) :
 - *Réponse du candidat :*